

Révision du P.P.A grenoblois

Plénière de lancement des ateliers de concertation

15 décembre 2020

9h30



Ordre du jour

Introduction et accueil

9H30 9h45 : Contexte réglementaire, sanitaire et financier (DREAL UD)

9H45 9h55 : Partage des objectifs (DREAL UD - ATMO)

9H55 10h15 : Présentation et partage d'expériences du PPA Vallée de l'Arve (DREAL UD2S)

10H15 10h30 : Méthodologie plan d'actions (ICC)

10H30 12 h00 : Ateliers, actions et échanges (DREAL UD, ATMO, co-pilotes)

Prochaines étapes et conclusion (DREAL UD)

Contexte réglementaire, sanitaire et financier

- Le PPA est obligatoire dans (art R.222-13 du CE) :
 - Les agglomérations de plus de 250 000 habitants
 - Les zones dans lesquelles le niveau dans l'air ambiant d'au moins un des polluants **dépasse ou risque de dépasser une valeur limite ou une valeur cible** mentionnée à l'article R.222-1
- Ce plan est élaboré à l'initiative du Préfet en concertation avec les acteurs du territoire.
- Ce plan prévoit les mesures permettant de ramener les concentrations sous les seuils réglementaires dans les délais les plus courts possibles et fixe **les objectifs à atteindre** (Article R.222-14 du CE)
- Ses objectifs doivent prendre en compte le **PREPA** (plan national de réduction des émissions de polluants atmosphériques) qui fixe des objectifs de réduction à horizon 2020/2025/2030 des émissions de polluants et qui détermine des actions à mettre en œuvre dans les domaines de l'industrie, des transports et de la mobilité, du résidentiel tertiaire et de l'agriculture → **MAJ du PREPA prévue en 2021**

Contexte réglementaire, sanitaire et financier

- Contentieux européen et national soulevant l'insuffisance des mesures prises pour ramener des concentrations en polluants sous les valeurs réglementaires dans les délais les plus courts possibles.
- Élaboration des feuilles de route Air en 2018, actions en cours.
- Le conseil d'État a cependant estimé dans sa décision du 10 juillet 2020 qu'elles ne montraient pas que les effets cumulés des différentes mesures permettraient de ramener les niveaux de concentration du NO₂ en deçà des valeurs limites dans le délai le plus court possible.
 - > Sans plan d'actions ambitieux pour respecter les VL dans les délais les plus courts possibles, astreinte à l'encontre de l'État de 10 M€ par semestre à compter du 10 janvier 2021.
 - > Décision CJUE du 3 décembre 2020 : mise en demeure de la France : 100M€/an

Contextes réglementaire, sanitaire et financier

Les demandes :

- > mener les actions d'évolution des concentrations dans l'air en NO₂ attendues suite à feuille de route, PCAET et ZFEm
- > mobiliser les collectivités concernées pour application des PCAET
- > encourager la métropole de Grenoble et les collectivités concernées à renforcer la ZFEm en intégrant les restrictions pour les voitures particulières les plus polluantes et en limitant les dérogations
- > renforcer les actions utilisant les fonds feuille de route notamment pour accompagner les actions en lien avec la ZFEm et incluant les véhicules particuliers
- > accélérer autant que possible le calendrier du PPA3

Stratégie eau air sols signée le 29 mai 2020 par le préfet de région avec des objectifs de résultats chiffrés à court terme (2027) et des perspectives à long terme (2040) ; elle est suivie régulièrement.

- > Respecter les recommandations de l'OMS à l'horizon 2040 et réduire de 50 % le nombre de jours de dépassements des seuils réglementaires en vigueur en 2019 d'ici 2027
- > Encourager les formes de gouvernance partagée dans l'élaboration des PPA
- > Améliorer la communication autour de la qualité de l'air

Les éléments à prendre en compte

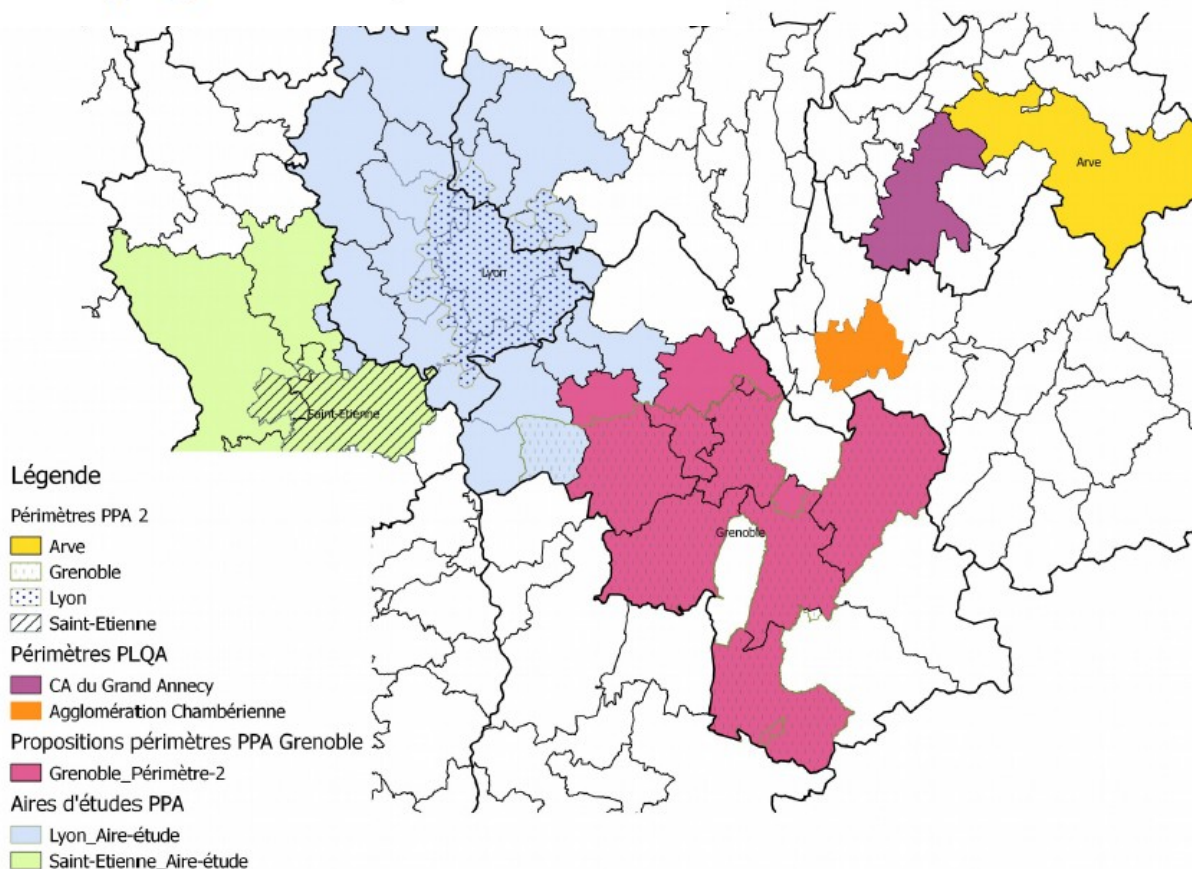
- > Les valeurs limites réglementaires par polluant
- > Les objectifs du PREPA (à respecter à minima pour chaque polluant)
- > La stratégie Eau Air Sols du Préfet
- > Les valeurs de recommandations de l'OMS – en cours de révision
- > Les indicateurs air et santé établis par Atmo
- > Le contexte et les ambitions locales

NB : On peut aborder trois types d'objectifs
(émission, concentrations aux stations, exposition)

Partage des objectifs

Grenoble-Alpes-Métropole (49 communes toutes dans le PPA 2)
CC Le Grésivaudan (46 communes toutes dans le PPA 2)
CA Pays Voironnais (31 communes toutes dans le PPA 2)
Communauté de Communes de Bièvre Isère (50 communes dont 41 dans le PPA 2)
Communauté de Communes Saint-Marcellin Vercors Isère (47 communes toutes dans le PPA 2)
Communauté de Communes de Vals du Dauphiné (36 communes, une seule appartenant au PPA 2)
Communauté de Communes Bièvre Est (14 communes toutes dans le PPA 2)
Communauté de Communes du Trièves (27 communes toutes dans le PPA 2).
soit au total 300 communes (27 communes de plus que dans le PPA 2).

Le périmètre du PPA3



Partage des objectifs

Rappel valeurs limites/cibles et OMS utiles

Polluants	Valeurs limites		
	Moyenne annuelle	Moyenne journalière	Moyenne horaire
NO ₂	40µg/m ³		200µg/m ³ à ne pas dépasser plus de 18 fois par année civile
PM ₁₀	40µg/m ³	50µg/m ³ à ne pas dépasser plus de 35 fois par année civile	
PM _{2,5}	25µg/m ³		
	Seuils OMS		
	Moyenne annuelle	Moyenne journalière	Moyenne horaire
NO ₂	40µg/m ³		
PM ₁₀	20µg/m ³		
PM _{2,5}	10µg/m ³		

NB : Au 1^{er} janvier 2020, la CE a fait évoluer la VL des PM 2.5 à 20 µg/m³

Polluant	Valeur cible
	Seuil de protection de la santé
ozone	120 µg/m ³ pour le max journalier de la moyenne sur 8h à ne pas dépasser plus de 25 jours par année civile en moyenne calculée sur 3 ans.

Moyenne annuelle NO2 – 2017 / 2027

NO2	2017	2027
Grenoble Grands Boulevards	48	29
Grenoble les Frênes	21	13

Valeurs 2027 tendanciel

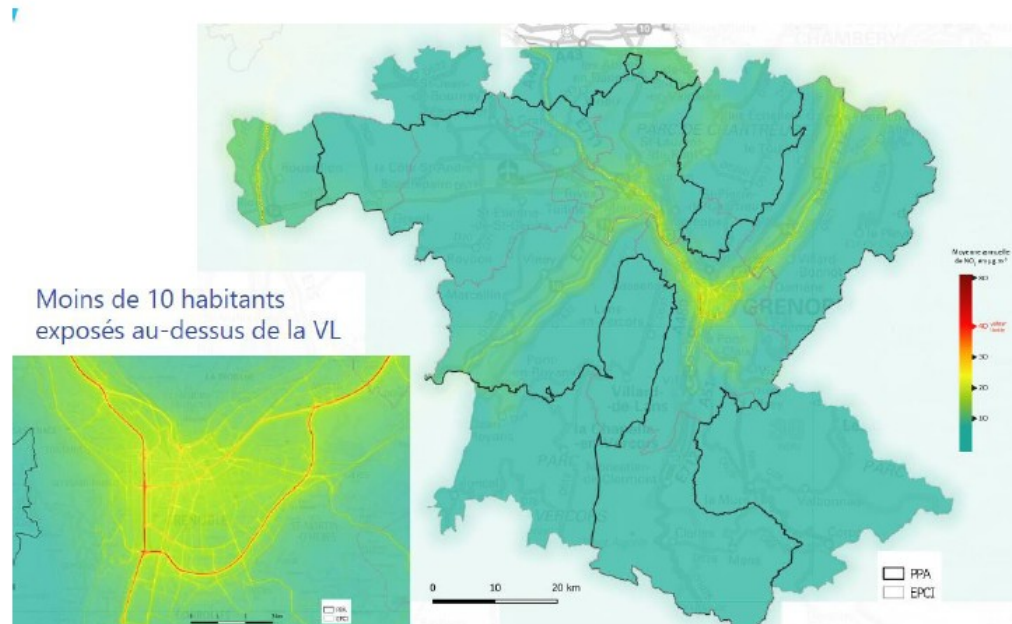
- **Proposition d'objectif :**
 - > respect de la valeur limite(VL) aux stations dès 2022

Partage des objectifs

NO₂ – PPA de Grenoble

Exposition

Modélisation des concentrations et exposition 2027 tendanciel



Rappel 2017 :

3500 hab > VL

80% dans la métropole

Proposition pour l'objectif :
Pas d'exposition à un dépassement
Des VL

Partage des objectifs

- > Pour les particules (PM10 et PM 2,5), les valeurs limites réglementaires sont déjà respectées.
- > La stratégie eau air sols prévoit le respect des recommandations de l'OMS d'ici 2040 (le conseil européen s'est d'ailleurs prononcé favorablement à un alignement des valeurs limites réglementaires sur les seuils OMS).

Dans le PPA 3, il paraît raisonnable de viser l'objectif OMS en moyenne à l'échelle du PPA ou de chaque EPCI constitutif du PPA > à affiner

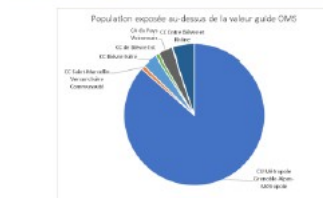
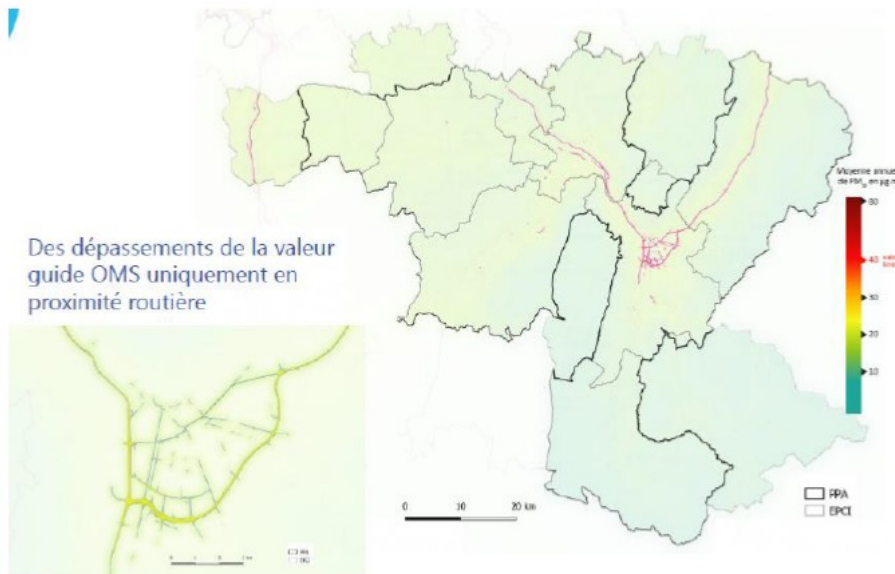
Partage des objectifs

- > Aux stations respect de la valeur OMS.
- > En terme d'exposition :

PM10 – PPA de Grenoble

Exposition

Modélisation des concentrations et exposition 2027 tendanciel



86% des habitants exposés au-dessus de la valeur OMS résident dans la métropole de Grenoble

Rappel 2017 :

62% > OMS pour la pop sur le bassin grenoblois

Bilan 2027 :

- Pas d'habitants exposés au-dessus de la VL
- ~1000 habitants exposés à un dépassement des valeurs OMS, ceux-ci résident principalement dans la métropole de Grenoble

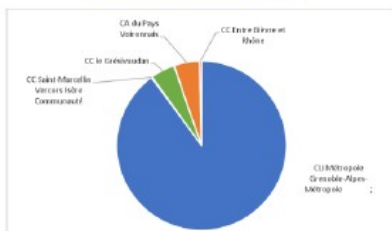
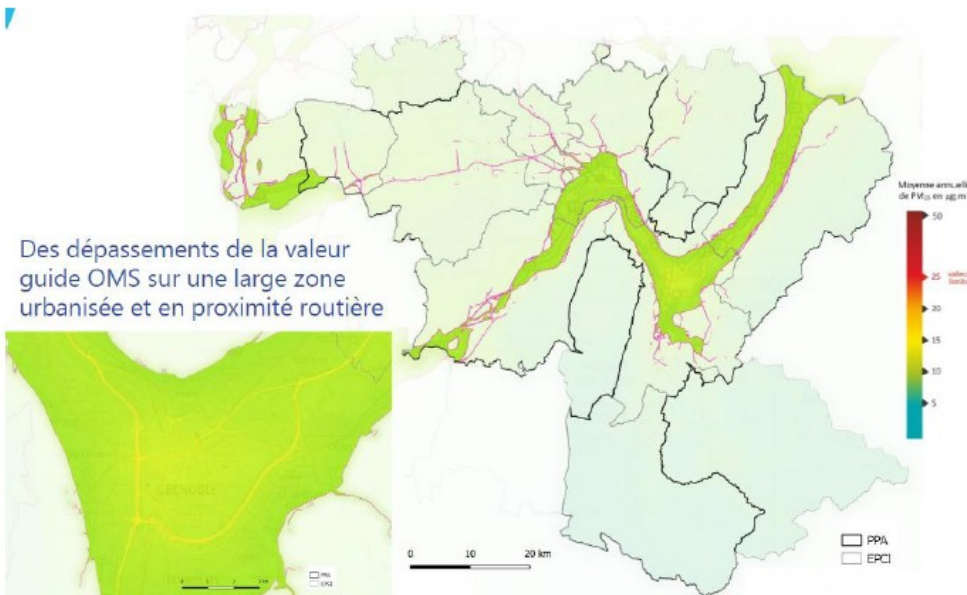
Proposition pour l'objectif :
Pas d'exposition à un dépassement des valeurs OMS

Partage des objectifs

PM2.5 – PPA de Grenoble

Exposition

Modélisation des concentrations et exposition 2027 tendanciel



90% des habitants exposés au dessus de la valeur OMS résident dans la métropole de Grenoble

Rappel 2017 :

95% pop zone d'étude
>seuil OMS

Bilan :

- Pas d'habitants exposés au dessus de la VL
- 50% exposés à un dépassement des valeurs OMS, ceux-ci résident principalement dans la métropole de Grenoble

Partage des objectifs

Rappel objectifs PREPA

Décret

Objectifs de réduction des émissions par polluant
prévus par le décret n° 2017-949 (par rapport à 2005)

	2020- 2024	2025- 2029	A partir de 2030
SO ₂	-55%	-66%	-77%
NO _x	-50%	-60%	-69%
COVNM	-43%	-47%	-52%
NH ₃	-4%	-8%	-13%
PM _{2,5}	-27%	-42%	-57%



Utilisation pour analyse des émissions

PREPA	2020	2025	2030	Points de % de baisse annuelle moyenne
SO ₂	55%	66%	77%	2,2%
NO _x	50%	60%	69%	1,9%
COVNM	43%	47%	52%	0,9%
NH ₃	4%	8%	13%	0,9%
PM _{2.5}	27%	42%	57%	3,0%

Polluant	Positionnement des baisse des émissions actuelles par rapport au PREPA	Dynamique du tendanciel	Objectif proposé de réduction des émissions
NO ₂	En avance	Plus lent	Atteinte objectif PREPA 2030 dès 2027
PM 2,5	En avance	Plus lent	Rythme de baisse aligné avec celui du PREPA/ Objectif 2030 dès 2027
PM 10	NC	NC	Rythme de baisse aligné avec celui du PREPA (en lien avec les PM 2.5)
COV	Léger retard	Plus lent	Rythme de baisse aligné avec celui du PREPA
NH ₃	En retard	Pas d'évolution	Rythme de baisse aligné avec celui du PREPA

Partage des objectifs : synthèse

Pour le NO2, proposition d'objectifs :

- > respect de la valeur limite(VL) aux stations dès 2022
- > Aucun habitant exposé à un dépassement de la VL en 2027
- > Atteinte objectifs PREPA dès 2027

Pour les particules proposition d'objectifs :

- > Les VL réglementaires sont déjà respectées
- > Viser le respect des valeurs OMS en moyenne à l'échelle du PPA ou de chaque EPCI constitutif du PPA > à affiner
- > Atteinte objectifs PREPA dès 2027

Pour les COV et le NH3 proposition d'objectifs :

- > viser un rythme de baisse aligné avec celui du PREPA

Présentation et partage d'expériences du PPA de la Vallée de l'Arve

Par Céline MONTERO
DREAL Unité Départementale
des Deux Savoie
9h55 à 10h15

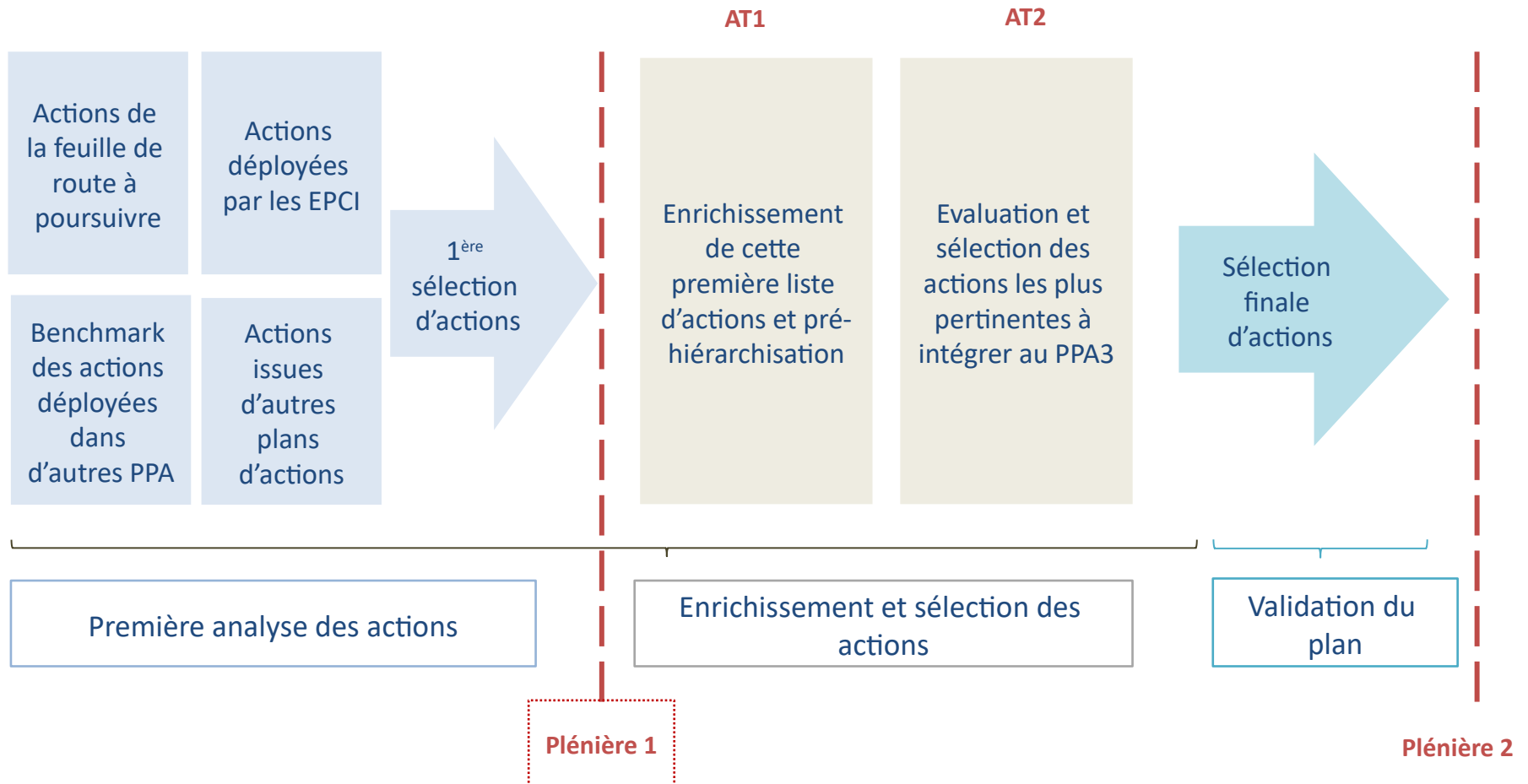
Méthodologie de co-construction du plan d'action

10h15-10h30

par I Care & Consult

Co-construction d'un plan d'action

Méthodologie globale : actions passées et à venir



Co-construction d'un plan d'action

Mode de gouvernance

- Implication amont des parties prenantes, futurs rédacteurs de fiches et porteurs d'action, dans la démarche **de co-construction**

- Association des acteurs des secteurs concernés pour rechercher des mesures pragmatiques et apporter une vision opérationnelle à la définition des actions

- Mise en place d'un **copilotage** au sein des **ateliers** :
 - **Un « pilotage »** par un référent thématique ou un élu
 - **Un appui** assuré par les services de l'Etat
- Ce copilotage des ateliers a vocation à être intégré dans le **dispositif de mise en œuvre et de suivi du PPA à 5 ans**

- Les ateliers auront pour objectif, par thématique :
 - L'appropriation des problématiques locales, du contexte et des différentes actions locales
 - L'étude et la définition précises d'un volet d'actions applicables (dont l'efficacité et la faisabilité seront évaluées en parallèle)
 - La définition de la mise en œuvre des actions et la préfiguration de leur déclinaison au travers de descriptions individuelles, retranscrites ensuite en fiches action.

Co-construction d'un plan d'action

4 temps clés de co-construction

Plénière 1

- Partage du diagnostic de territoire, de la qualité de l'air et de la liste d'actions
- Définition des modalités de travail

AT Session 1

- Enrichissement de la liste d'actions proposée et actualisée suite à la plénière
- Validation d'une première liste d'actions partagée pour analyse multicritère

AT Session 2

- Finalisation d'une liste d'actions sur la base de l'analyse multicritère
- Définition des modalités de mise en œuvre des actions

Plénière 2

- Validation d'un scénario d'actions PPA
- Mobilisation des acteurs pour les étapes à venir

Co-construction d'un plan d'action

4 temps clés de co-construction, 5 thématiques

Plénière 1

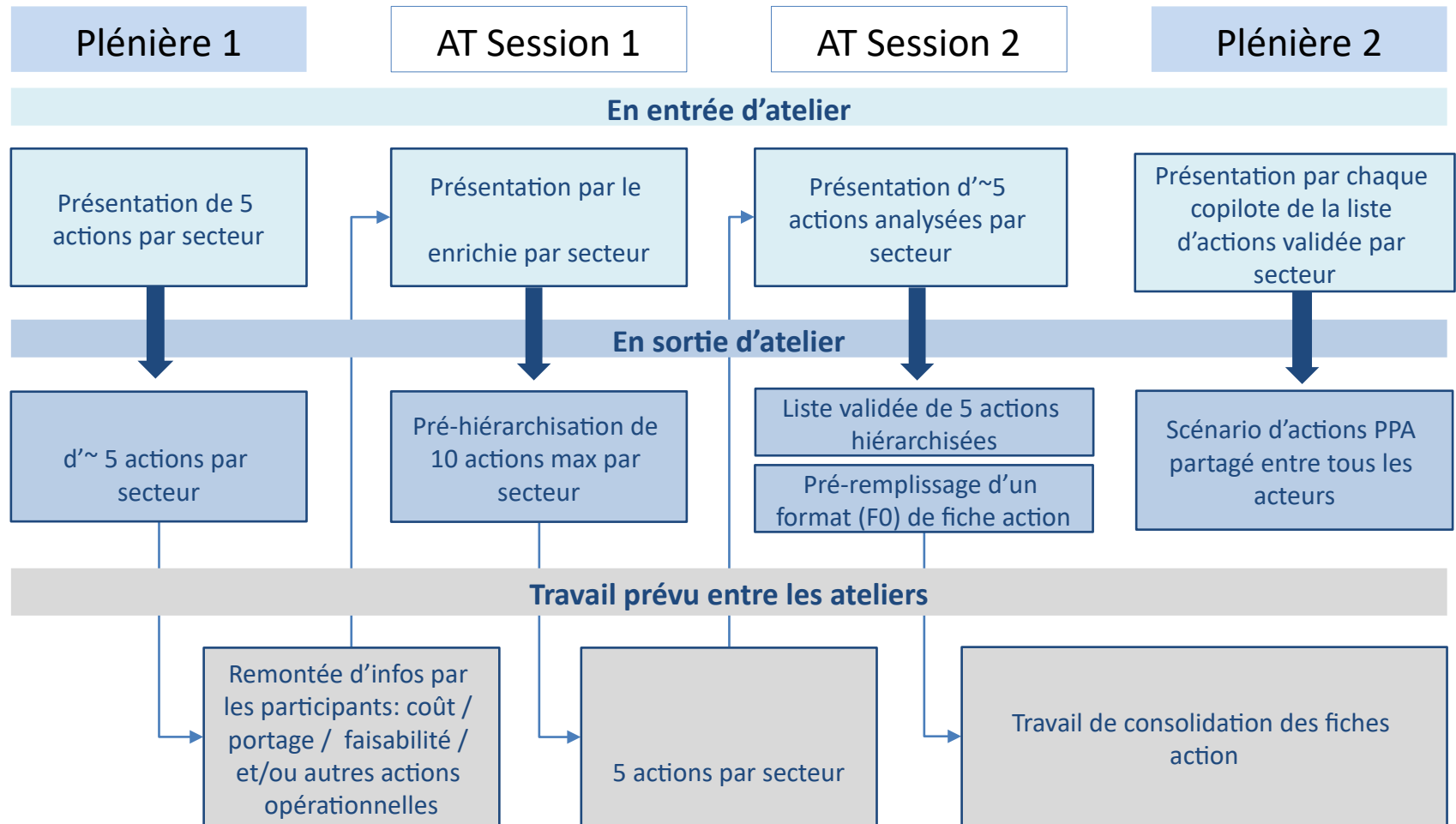
AT Session 1 18 après-midi, 19 et 21 janvier	Mobilité	Résidentiel-Tertiaire	Transversal, communication, contrôle
	Industrie & BTP	Agriculture	
AT Session 2 22 après-midi, 23 et 25 février	Mobilité	Résidentiel-Tertiaire	Transversal, communication, contrôle
	Industrie & BTP	Agriculture	

Plénière 2

18 mars après-midi

Co-construction du plan d'action

Méthodes et attendus en ateliers et en inter-ateliers



Session 1 d'ateliers

Enrichir et préciser la liste d'action

CONTENU

- Présentation de la liste d'actions actualisée suite aux retours en plénière et les contributions des participants entre la plénière et la session 1
- Pré-hiérarchisation de la liste d'actions sur la base de critère de faisabilité, d'efficacité, de coût

Actions	Impact	Cout	Faisabilité	Synthèse
Action 1				★ ★ ★
Action 2				★ ★ ★
Action 3				★ ★ ★
Action 4				★ ★ ★
...				

OBJECTIFS

- Partages et contributions pour enrichir les actions initialement proposées
- Définition des critères d'actions
- Pré-hiérarchisation des pistes d'actions

FORMAT

- 4 x ateliers d'1/2 journée + 1 atelier transversal
- Co-pilotage (représentant de l'Etat + pilotage thématique)

AVANT LA SESSION 2

- Remontée d'éléments par les participants par mail auprès de l'UD38
- Travail de compilation par l'UD38
- Réunion de travail I Care & Consult & ATMO & UD pour préparation avant Session Atelier 2

Session 2 d'ateliers

Evaluer et planifier les actions

CONTENU

- Présentation de la liste d'actions actualisée (~ 5 actions)
- Echange sur la base de la liste d'actions analysée et recueil d'informations pour constitution des fiches actions

Actions	Réduction des émissions	Impact sur la santé	Cout	Nombre de parties prenantes	Faisabilité technique	Faisabilité juridique	Financements	...
Action 1								
Action 2								
Action 3								
Action 4								
....								

OBJECTIFS

- Sélectionner les actions les plus pertinentes au regard de leur évaluation et de leur faisabilité
- Finaliser une liste d'actions partagée et hiérarchisée
- Définir les modalités de mise en œuvre des actions dans un format F0 de fiche action

FORMAT

- 4x ateliers d'1/2 journée + 1 atelier transversal
- Co-pilotage (représentant de l'Etat + pilotage thématique)

Co-construction du plan d'actions

Exemple de format de fiche action (version simplifiée)

FICHE ACTION				
	Enjeu / Axe stratégique			
	Secteur			
	Publics ciblés			
	Pilotes et partenaires			
	Echéancier	Probabilité court terme (2022-2024)	Probabilité moyen terme (2024-25)	Probabilité long terme (> 2025)
	Impact	+	++	+++
	Coûts et financements			

Co-construction du plan d'actions

Exemple de format de fiche action (version détaillée)

Secteur	Réduction des émissions de polluants atmosphériques		
- Contexte et enjeux : - Description et finalité - Action initiée ou renforcée : - Etapes / sous-actions : - Rôle des différentes parties prenantes :			
Cibles	Porteur(s)	Partenaires	Gains estimatifs
Budget (investissement et fonctionnement)	Financement	Indicateurs de suivi (moyens)	Indicateurs de suivi (résultats)
Planning de mise en œuvre			
Facteurs clés de succès/leviers		Freins à la mise œuvre	

Plénière transversale 2

Restitution

CONTENU

- Présentation de la liste d'actions partagée
- Validation d'un scénario d'actions « PPA »
- Présentation des étapes à venir
 - Modélisation du scénario PPA
 - Poursuite de la rédaction des fiches actions à partir de la définition de la mise en œuvre des actions

OBJECTIFS

- Valider un scénario PPA pour modélisation
- Mobiliser et impliquer les acteurs et porteurs à la rédaction des fiches actions et à leur mise en œuvre

FORMAT

- ½ journée de plénière

Co-construction du plan d'action

Rôles des parties prenantes en ateliers et en inter-ateliers

Participants

Formuler des retours et des propositions d'actions

en œuvre : financement, portage, suivi, communication...

Echanger auprès des services / élus concernés

Faire remonter les informations validées en interne

Copilote

Point de contact du secteur

Faciliter les échanges

Animer et mobiliser les acteurs

Equipe projet

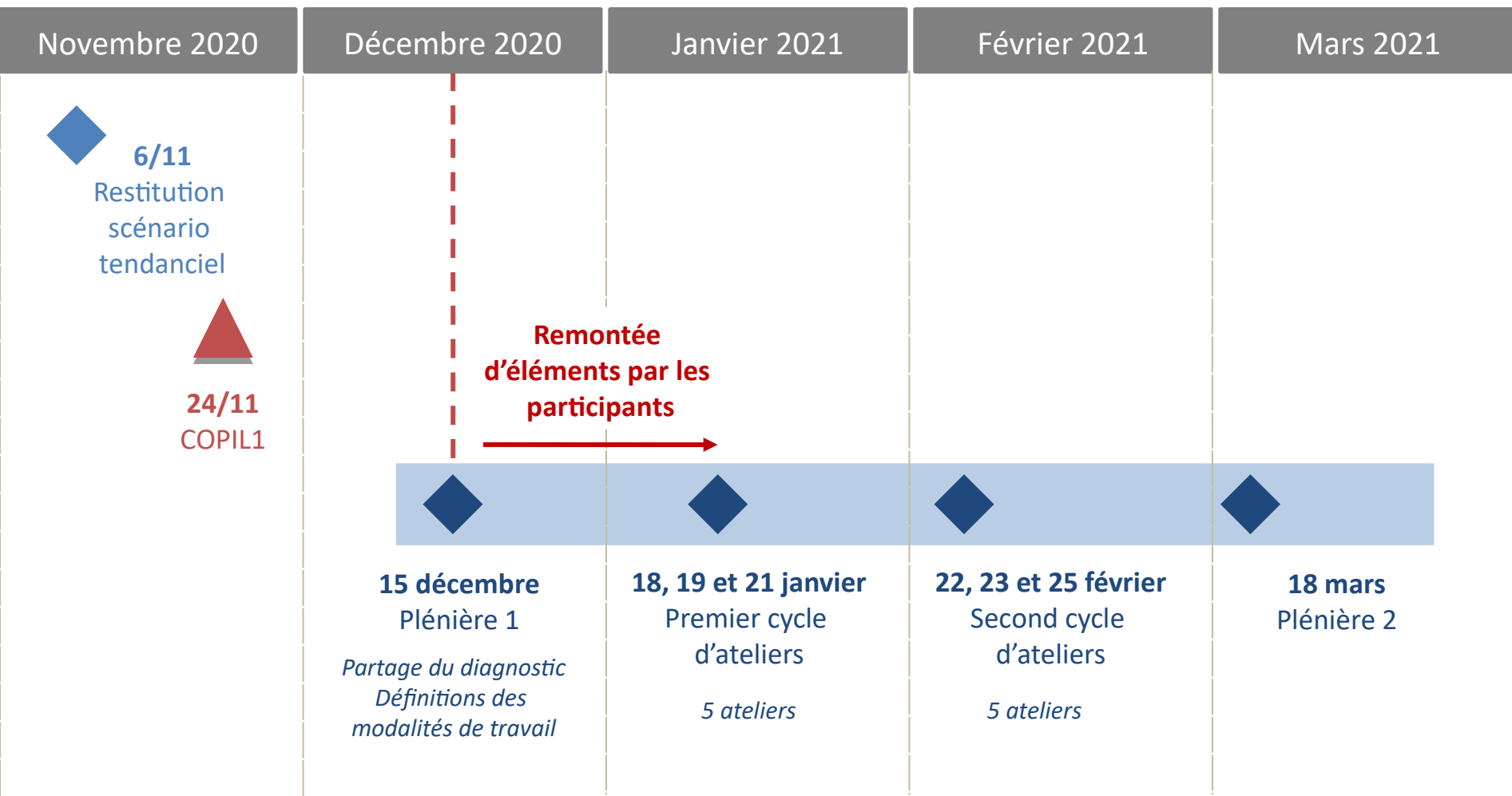
Secrétariat (support, CR)

Faciliter les échanges

Animer les ateliers et mobiliser les acteurs

Appui technique et appui à la remontée des informations

Prochaines étapes



Merci à vous!



Paris - Lyon - Belo Horizonte - Rabat

SIÈGE

28, rue du 4 septembre - 75002 Paris

+33 (0)1 43 66 87 27

www.i-care-consult.com

Pour chaque thématique identifiée :

- > Présentation des éléments de diagnostic et leviers d'actions par ATMO (5 à 10') : analyses des émissions et leviers d'actions
- > Présentations de 3 à 5 actions et zoom sur une action emblématique par le co-pilote (10')
- > Échanges (10')

Ateliers, actions et échanges

Secteur	Résidentiel Tertiaire	Mobilité	Industrie/BTP	Agriculture	Transversal Communication Contrôle
Actions	- Fonds air Bois (petites EPCI) - Raccordement au réseau de chaleur - Filière bois de qualité - Rénovation énergétique des bâtiments - Brûlage déchets verts	- ZFE particuliers (GAM) - ZFE marchandises (hors GAM) - Diminution de la vitesse sur autoroute - Optimisation de la Voiture - Alternatives à la Voiture	- Renforcer les Contrôles sur l'air - Limiter les chaufferies collectives au bois - Appliquer les fourchettes basses des MTD en Nox et COV - Réduire les émissions diffuses de PM des carrières - Valoriser les chantiers propres	- Favoriser les bonnes pratiques pour diminuer les émissions de NH3 - Former les exploitants sur le cycle de l'azote	- Contrôles (véhicules, brûlage des déchets Verts, chauffage au bois) - Communiquer/sensibiliser sur les actions du PPA - Communiquer sur la qualité de l'air - Harmoniser et mutualiser les bonnes pratiques des collectivités - Organiser une gouvernance de l'air
Pilotes	DDT/ DREAL ? ?	DREAL/ DDT SMMAG ?	DREAL ? ?	DDT Chambre d'agriculture ?	DREAL ? ?

Résidentiel Tertiaire

Intervention d'ATMO Auvergne Rhône Alpes

Les actions identifiées :

- > Fonds Air Bois
- > Raccordement au réseau de chaleur
- > Filière bois de qualité
- > Rénovation énergétique des bâtiments
- > Brûlage déchets verts

Échanges

Intervention d'ATMO puis du SMMAG

Les actions identifiées :

- > ZFE Particuliers GAM
- > ZFE marchandises hors GAM
- > Diminution de la vitesse sur autoroute
- > Optimisation de la voiture
- > Alternatives à la voiture

Échanges

Intervention d'ATMO puis de la DREAL (Caroline Iborra) sur le panel d'actions proposées :

- > Renforcer les contrôles sur l'air
- > Limiter les chaufferies collectives au bois
- > Appliquer les fourchettes basses des MTD en Nox et COV
- > Réduire les émissions diffuses de PM des carrières
- > Valoriser les chantiers propres

Recherche d'un co-pilote

Agriculture

Intervention d'ATMO puis de la chambre d'agriculture (M. Coppard).

Les actions proposées :

- > Favoriser les bonnes pratiques pour diminuer les émissions de NH₃
- > Former les exploitants sur le cycle de l'azote

Échanges

Intervention de Grenoble Alpes Métropole (madame Cenatiempo) sur leur REX en matière de communication sur la qualité de l'air

- > Renforcer les contrôles (véhicules, brûlage des déchets verts, chauffage bois)
- > Communiquer et sensibiliser sur les actions du PPA
- > Communiquer sur la qualité de l'air
- > Harmoniser et mutualiser les bonnes pratiques des collectivités
- > Organiser la gouvernance de l'air

Échanges

Prochaines étapes et conclusions

Prochaine étape : la première série d'ateliers les 18, 19 et 21 janvier 2020 avec d'ici là des travaux/réflexions sur la première liste d'actions proposée ce jour.

Travaux en partenariat avec les co-pilotes, la DREAL, la DDT, ICC et les membres de chaque atelier